

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 15 décembre 2020**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 68 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Agnès FRESCHER - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Jocelyne POMMIER - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Roland GIBERTI - Sébastien BARLES représenté par Etienne TABBAGH - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Joël CANICAVE représenté par Pierre LEMERY - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Eric MERY représenté par Lourdes MOUNIEN - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Jean-Marc COPPOLA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Arnaud DROUOT - Lydia FRENTZEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Bruno GILLES - Sophie GUERARD - Anthony KREHMEIER - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER.

Signé le 15 Décembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FET 031-169/20/CT**

**■ CT1 - Attribution d'une subvention à la Fondation Méditerranée Infection -  
Approbation d'une convention  
DGDE 20/19063/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Engagée aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend apporter un soutien aux projets qui contribuent à conforter le positionnement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur les six filières d'excellence identifiées dans l'Agenda du développement économique métropolitain, approuvé en mars 2017. Parmi ces filières, la santé et les biotech représentent en effet près de 76 000 emplois et Marseille héberge le 2nd réseau hospitalier de France.

Ainsi, la Métropole, et ses Conseils de Territoire souhaitent soutenir le rôle et la place de Marseille, en tant que leader dans le domaine de la recherche en santé, dont le secteur des maladies infectieuses porté par le Professeur Raoult, référence mondiale dans le domaine de la recherche et de la prise en charge des malades infectieux et contagieux, s'impose par son excellence.

Dans le cadre de cette stratégie, la Métropole et le Conseil de Territoire Marseille Provence ont déjà soutenu, par le biais d'une subvention de 1 million d'euros, la création de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) porté par la fondation Méditerranée Infection. En concentrant les moyens de recherche et de lutte contre les maladies infectieuses, première cause de mortalité dans le monde (17 millions de morts par an) et notamment les trois tueurs mondiaux (le VIH, la tuberculose et le paludisme), le bâtiment qui abrite l'IHU, situé sur le site de la Timone à Marseille, constitue à présent un pôle majeur et stratégique qui rayonne sur les plans local, national et international.

Par ailleurs, le projet IHUBIOTK de création d'une bibliothèque de souches microbiennes et porté par Méditerranée Infection, a également bénéficié d'un soutien de 500 000 euros dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Aujourd'hui, dans le contexte de la crise COVID19, les compétences de l'IHU sont reconnues internationalement et ont largement contribué à la gestion de la crise sanitaire au niveau local. De nombreux habitants du territoire, et au-delà, ont pu bénéficier, dès la première vague et donc très tôt dans la diffusion de la pandémie, de campagnes de tests massives (plus de 100 000) organisées par l'IHU et des soins de qualité lorsque les tests se révélaient positifs.

La bataille contre la COVID19 n'est pas terminée et l'accompagnement de la population de la Métropole continue.

Afin de participer à cet effort de soutien de l'IHU au titre de son action dans la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID19, il est proposé au Conseil du Territoire Marseille Provence d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à la Fondation Méditerranée Infection.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Signé le 15 Décembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020**

## **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 Juillet 2020 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La feuille de route pour le développement de la Health Tech métropolitaine adoptée en séance du conseil métropolitain le 19 octobre 2019.

### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS, Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- La politique de soutien de la Métropole aux projets contribuant au développement des filières d'excellence identifiées dans l'Agenda économique de la Métropole,
- L'enjeu majeur de soutien aux acteurs économiques du territoire, notamment dans le cadre de la COVID19.

### **DELIBERE**

#### **Article 1 :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Fondation Méditerranée Infection.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière avec la Fondation Méditerranée Infection ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est habilité à signer la dite convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B320- Chapitre 65- Nature 657382 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Métropole Aix-Marseille-Provence  
FET 031-169/20/CT

**Signé le 15 Décembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020**